

Élisabeth Crouzet-Pavan,
Denis Crouzet & Philippe Desan (dir.)

Cités humanistes, cités politiques (1400-1600)

ISBN de ce PDF : 979-10-231-4805-3

Ville imaginaire et conflit politique dans *Du grand et loyal devoir, fidélité et obéissance de messieurs de Paris envers le Roy*. Tatiana Debbagi Baranova



Le premier humanisme donne souvent une vision idéale de la cité parce qu'il promeut des valeurs qui seraient à la fois partagées dans la plupart des grandes villes européennes et déclinées de manières particularisées. Il est aussi des espaces, telle la péninsule italienne, où la réflexion humaniste est de suite mobilisée au service des pouvoirs en compétition. L'engagement dans la cité est double : construire un paradigme d'unité sociale et servir une cité singulière. Mais plusieurs questions doivent être posées : le paradigme n'est-il pas de façon sous-jacente porteur de contradictions et de conflits ? Les modèles humanistes ne seraient-ils pas aussi divers que les cités politiques qui les voient naître et opérer ? Les problèmes religieux, sociaux, économiques, avec les ruptures de l'unanimisme qui les accompagnent, ne portent-ils pas à la décomposition de l'idéal humaniste en de multiples expérimentations ? La cité du *xvi^e* siècle demeure-t-elle une cité travaillée par le paradigme humaniste ou ce paradigme n'est-il pas l'objet, par les humanistes eux-mêmes, d'un travail empirique et d'une remise en cause critique ? Les tensions latentes du premier humanisme ne deviennent-elles pas alors les instrument mêmes des conflits en œuvre ? C'est ce jeu évolutif de convergence et d'antagonisme entre la cité humaniste et la cité politique que ce livre se propose d'examiner à l'échelle de l'Europe.

Illustration : Guglielmo Giralaldi (fl. 1445-1489), enluminure pour les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, Milan, Biblioteca Ambrosiana, Ms. S.P. 10/28, fol. 90v © 2014. Veneranda Biblioteca Ambrosiana/DeAgostini Picture Library/Scala, Florence

CITÉS HUMANISTES,
CITÉS POLITIQUES
(1400-1600)

Dernières parutions

- Le Prince et la République.
Historiographie, pouvoirs et société
dans la Florence des Médicis au XVII^e siècle*
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies
et des comportements.
En hommage à Jean-Pierre Bardet*
Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX^e siècle*
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques
d'une allégorie morale à la Renaissance*
Florence Buttay-Jutier
- Au cœur de la parenté. Oncles et tantes
dans la France des Lumières*
Marion Trévisi
- Le Tabac en France de 1940 à nos jours.
Histoire d'un marché*
Éric Godeau
- 150 ans de génie civil, une histoire de centraliens*
Dominique Barjot
& Jacques Dureuil (dir.)
- Des paysans attachés à la terre ?
Familles, marchés et patrimoines
dans la région de Vernon (1750-1830)*
Fabrice Boudjaaba
- La défense du travail national ?
L'incidence du protectionnisme sur
l'industrie en Europe (1870-1914)*
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France de la seconde
guerre mondiale au Plan Calcul.
L'émergence d'une science*
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust.
Les paysages anglais à l'ère industrielle*
Charles-François Mathis
- L'Ingénieur entrepreneur.
Les centraliens et l'industrie*
Jean-Louis Bordes, Pascal Desabres,
Annie Champion (dir.)
- La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*
Laurent Veyssière
& Bertrand Fonck (dir.)
- Représenter le Roi ou la Nation ?
Les parlementaires dans la diplomatie
anglaise (1660-1702)*
Stéphane Jettot
- C'est moy que je peins. Figures de soi à
l'automne de la Renaissance*
Marie-Clarté Lagrée
- La Faveur et la gloire. Le maréchal de
Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*
Matthieu Lemoine (dir.)
- Les Maîtres du comptoir : Desgrand père
et fils. Réseaux du négoce et révolutions
commerciales (1720-1878)*
Jean-François Klein
- Les Habsbourg et l'argent*
Jean Bérenger
- Frontières religieuses
dans le monde moderne*
Francisco Bethencourt
& Denis Crouzet (dir.)
- La Politique de l'histoire en Italie.
Arts et pratiques du réemploi (XIV^e-XVII^e siècle)*
Caroline Callard, Élisabeth Crouzet-Pavan
& Alain Tallon (dir.)

Élisabeth Crouzet-Pavan,
Denis Crouzet & Philippe Desan (dir.)

Cités humanistes,
cités politiques
(1400-1600)



Ouvrage publié avec le concours du FIR de l'université Paris-Sorbonne,
du Centre Roland Mousnier (UMR 8596) et de l'université de Chicago à Paris
en association avec l'axe 3 du Labex EHNE
« L'humanisme européen ou la construction d'une Europe "pour soi",
entre affirmation et crise identitaires ».



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-927-1
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2014

Maquette et réalisation : Compo Méca (64990 Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois / 3d2s (Issigeac/Paris)
© Sorbonne Université Presses, 2025

SUP
Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

Tél. (33) 01 53 10 57 60

TROISIÈME PARTIE

Cités divisées, cités reconstruites

VILLE IMAGINAIRE ET CONFLIT POLITIQUE
DANS *DU GRAND ET LOYAL DEVOIR, FIDÉLITÉ ET OBÉISSANCE*
DE MESSIEURS DE PARIS ENVERS LE ROY

Tatiana Debbagi Baranova

Pleust à Dieu que nostre Roy eust luy-mesme veu à descouvert, le cœur, la foy, la loyauté & affection ardente de ces bons Seigneurs là, veu de ses yeux combien de prudence, de vertu & bonté y avoit en une seule boutique, pour de la faire jugement du reste de la ville. Quelz tresors d'esprit & bon vouloir sont meslez parmy les draps, les laines, les cuirs, le fer, les drogues & merceries ! Quelles richesses d'ames sont enfouyes, & cachees es corps mesprisez de tant de louables bourgeois ! Et combien en cela comme en assez d'autres choses ceste ville là surpasse d'un costé toutes les autres¹.

Ainsi se termine l'introduction du libelle *Du grand et loyal devoir, fidélité et obéissance de messieurs de Paris envers le Roy*, publié sans nom d'auteur en 1565, à la suite de la querelle de préséances qui opposa le maréchal François de Montmorency, gouverneur de Paris et de l'Île-de-France, au cardinal de Lorraine. Cette citation a de quoi surprendre l'historien des guerres de Religion qui n'est pas habitué à entendre louer les trésors d'esprit de maîtres de boutiques. L'auteur nous invite à « gouter les sages deuis, les sentences, & conseils admirables qui y furent tenuz par aucuns marchans & artisans de ceste ville-là² », alors que, jusqu'à l'épisode ligueur de 1589, aucun autre libelle ne met en scène des marchands raisonnant sur les affaires politiques.

Selon la tradition, ce texte aurait été écrit par Louis Régnier de La Planche, secrétaire protestant du maréchal, qui aurait pris la défense de son maître dans le combat de plumes qui suivit la querelle. Le 8 janvier 1565, le cardinal

¹ Louis Régnier de La Planche [attribué à], *Du grand et loyal devoir, fidélité et obéissance de messieurs de Paris envers le Roy et Couronne de France, adressée à messieurs Claude Guyot, seigneur de Charmeaulx, Conseiller du Roy, & maistre ordinaire en sa chambre des Comptes à Paris, & Preuost des Marchans, lehan le Sueur bourgeois, marchand & conseiller de ville, Pierre Preuost esleu pour le Roy en l'élection de Paris, lehan Sanguin secretaire du Roy & de la Maison de France, & lehan Meraut aussi bourgeois & marchand, Escheuins de laditte ville de Paris*, s.l.s.n., 1565, f. 13v.

² *Ibid.*

Charles de Lorraine, avec son neveu Henri de Guise, entra dans la capitale accompagné d'une escorte armée. Or, un édit du roi interdisait le port des armes en l'Île-de-France. Le cardinal qui possédait une autorisation signée par Charles IX, alors engagé dans le tour de France royal, négligea de la présenter au gouverneur pensant que son rang l'en dispensait. François de Montmorency, qui appartenait au clan nobiliaire concurrent, celui des Montmorency-Châtillon, lui barra la route. Une escarmouche se produisit, à la suite de laquelle le cardinal de Lorraine se sauva dans l'hôtel de Cluny où il resta pendant quelques jours avant de quitter la capitale avec l'autorisation du gouverneur. Une querelle de préséances donc, complexifiée par un enjeu religieux : si les deux protagonistes étaient catholiques, les liens que François de Montmorency entretenait avec ses cousins protestants, les Châtillon, en faisaient un modéré, suspect aux yeux de la population parisienne, tandis que le cardinal de Lorraine prenait, de plus en plus, l'allure de chef du parti intransigeant³.

Le narrateur du libelle se présente comme un témoin de la fuite du cardinal pendant laquelle il tente d'exhorter la foule à prendre sa défense. Il est entraîné, dans un mouvement de panique, vers une boutique où, une fois le calme revenu, neuf marchands essayent, à tour de rôle, de le persuader de ce que leur devoir consiste à obéir au gouverneur, représentant direct du roi. Ils réussissent leur tâche avec brio grâce à un raisonnement rigoureux orné d'exemples antiques et appuyé sur une bonne connaissance des institutions et de l'histoire récente. Le narrateur est enchanté : les marchands se révèlent à lui comme de véritables citoyens de la ville de Paris : instruits, éloquents, vertueux, à l'image des citoyens romains.

La mise en scène d'une cité où les marchands jouent un rôle si important est d'autant plus étonnante que nos marchands prônent l'obéissance au roi. Elle va à l'encontre de l'idée reçue selon laquelle la reconnaissance de la capacité de la population à raisonner sur les affaires politiques, donc l'éloquence délibérative, serait plus propre aux cultures républicaines, alors que l'ère des princes réserverait la science politique à la seule élite habilitée⁴. En effet, l'humanisme civique, favorisant la prise de parole par le citoyen, n'est-il pas né dans la République florentine ? Même si les circonstances particulières des guerres de Religion justifient une large implication des sujets du roi de France dans les questions politiques afin d'assurer leur soutien – d'où l'essor des

³ Voir la description détaillée de cette querelle dans Alphonse de Ruble, *François de Montmorency, gouverneur de Paris et lieutenant du roi dans l'Île-de-France (1530-1579)*, Paris, H. Champion, 1880.

⁴ Voir l'analyse de Quentin Skinner, *Les Fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2001, p. 111-206.

libelles –, le discours normatif que ces derniers mettent à leur service continue à réserver la réflexion sur les affaires publiques aux seuls spécialistes, hommes de loi qui, comme les prêtres, dispensent leur savoir de façon magistrale, ou hommes d'épée qui racontent l'action militaire. L'*ethos* du narrateur est, en effet, réputé jouer un rôle essentiel dans le processus de persuasion. Pourquoi alors l'auteur *Du grand et loyal devoir*, dont l'appartenance confessionnelle se lit entre les lignes, va-t-il à l'encontre de cette tradition en accordant la parole aux marchands catholiques et en incitant le lecteur à faire confiance à leur raisonnement ? Cette question est d'autant plus pertinente que cet ouvrage bénéficia d'un réel succès : la Bibliothèque nationale de France en conserve cinq éditions, quatre datées de 1565 et la dernière de 1567. Il sut donc toucher de nombreux lecteurs, probablement grâce à son caractère polysémique, destiné à satisfaire le public bigarré dont l'hostilité envers le cardinal constituait le seul point commun. Il serait alors intéressant de s'interroger sur les logiques qui président à la construction de cette image idéale de la cité des marchands, obéissante et raisonnante, image supposée suffisamment efficace pour servir la cause de François de Montmorency dans la vie politique réelle.

LE PERSONNAGE DU MARCHAND PARISIEN, CITOYEN IDÉAL

Si, dans notre libelle, la ville de Paris apparaît « vraiment sans pareille », c'est grâce à la capacité de raisonner et aux vertus de ses marchands. Les neuf personnes qui prennent la parole appartiennent aux principales corporations de Paris : un drapier, un marchand de soie, un pelletier, un apothicaire ou épicier, un mercier, un orfèvre, un marchand de fer, un marchand de vin et un autre dont le métier n'est pas indiqué. Cette assemblée porte un caractère informel : réunis par hasard, les marchands ne respectent pas l'ordre de préséance dans l'ordre de leur prise de parole⁵, mais chacun représente la sagesse de son corps de métier. Pour construire l'*ethos* du marchand comme citoyen idéal, l'auteur s'appuie sur une série de lieux communs présents dans le discours humaniste. Selon lui, les marchands auraient développé des compétences particulières grâce à leurs lectures et à leur expérience professionnelle, sans s'extraire de la vie active si valorisée à la Renaissance.

D'abord, il cherche à montrer que les marchands ont accès à la culture gréco-latine vue comme indispensable à tout homme qui veut savoir raisonner sur les

5 L'ordre officiel de préséance, tenu depuis l'entrée à Paris de François I^{er} et de la reine Eléonore, était le suivant : drapiers, épiciers, merciers, pelletiers, bonnetiers, orfèvres. Voir Léon Duru et Pierre Vidal, *Histoire de la corporation des marchands merciers, grossiers, joailliers, le troisième des six corps des marchands de la ville de Paris*, Paris, H. Champion, 1912, p. 39.

questions politiques. Le marchand drapier qui prend la parole en premier soutient que lui et ses collègues ont fréquenté le collège. Peu nombreux à l'époque, les collèges sont néanmoins accessibles à l'élite urbaine parisienne qui peut y suivre un enseignement centré sur la lecture et l'explication de textes antiques⁶. Mais ceux qui ont oublié leur latin ou ne l'ont jamais appris peuvent lire des textes antiques traduits en langue vernaculaire depuis le règne de François I^{er}. Ce roi, protecteur des lettres et des arts, serait ainsi à l'origine de la culture politique de ses sujets. La culture livresque serait, selon notre marchand drapier, largement accessible : « Il n'y a artizan qui ne puisse, s'il veut, de luy-mesmes, & sans rien desrober à sa besongne, en peu d'heure se rendre savant. Noz boutiques à gens qui ont quelque sentiment de vertu, aguillon de bien, sont des escolles⁷ ». Ainsi, les discours des marchands contiennent de nombreuses références à l'histoire antique tirées des *Vies parallèles de Plutarque*, traduites par Amiot, de l'*Iliade* d'Homère ou d'autres sources gréco-latines. Les orateurs maîtrisent parfaitement l'usage de l'exemple historique qui appuie leur démonstration⁸. Ils ne prétendent pourtant pas à l'éloquence savante pratiquée par les spécialistes de la parole, mais affirment, au contraire, la valeur de la « simplicité marchande », c'est-à-dire d'un discours franc, doté d'un sens pratique sur les affaires de la cité et sans ornement. Ce passage évoque l'opposition classique entre l'éloquence abondante, capable de masquer la vérité derrière les artifices et les belles paroles, et la sobriété du raisonnement véritable, idéal que cherchent à promouvoir, par exemple, les magistrats du Parlement de Paris⁹.

La « véritable » éloquence civique des marchands est également nourrie par une masse de connaissances acquises grâce à l'exercice de leur métier. Les voyages et les contacts avec les provinces ou les États voisins les obligent à se tenir au courant de leur situation politique et économique, à connaître leurs institutions et leurs coutumes, ce qui leur permet de porter un meilleur jugement sur l'actualité française¹⁰. Les marchands possèdent les rudiments du droit commercial et l'un des orateurs rappelle que leur capacité à exercer la justice dans les affaires de

6 Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *L'Éducation en France du xvi^e au xviii^e siècle*, Paris, SEDES, 1976, p. 154 sq.

7 Louis Régnier de La Planche, *Du grand et loyal devoir...*, op. cit., p. 5.

8 *Ibid.*, p. 32, Plutarque par Amiot.

9 Marie Houllemaire, *Politiques de la parole. Le Parlement de Paris au xvi^e siècle*, Genève, Droz, 2011, chap. 6 et 7.

10 « L'on ne nous peut oster cest honneur que nostre estat de marchandise ne soit celui de tous qui plus donne de moyen de hanter & trafiquer avec les nations estranges, de gagner l'amitié des Rois & princes estranges, sçavoir de leurs nouvelles, de leurs entreprises & deportements, d'aquerir experience de plusieurs choses, ne qui en plus de manieres face secours à son pays des choses que Dieu a donnees aux autres » (Louis Régnier de La Planche, *Du grand et loyal devoir...*, op. cit., p. 31).

marchandise fut reconnue par le souverain qui introduisit, un an auparavant, la juridiction consulaire dans la capitale¹¹. Cette innovation fut critiquée par le Parlement de Paris et surtout par les juges du Châtelet qui s'étaient vus ainsi dépouillés d'une partie de leurs affaires. Ils reprochaient aux marchands un manque de connaissances techniques, alors que ces derniers mettaient en avant leur expérience dans le domaine commercial et le mérite des juges-consuls garanti par le caractère électif des charges. Le débat se déroulait au Parlement, devant le roi mais aussi dans la ville qui était témoin de l'échange des pièces satiriques entre les institutions concurrentes¹². L'évocation de la juridiction consulaire témoigne du parti pris de l'auteur en faveur des marchands contre les gens de justice. Pourtant, cette opposition n'est pas présentée comme insurmontable, bien au contraire. Il insinue que les liens de parenté que de nombreuses familles marchandes, à la recherche de promotion sociale, lient avec le monde de la justice, leur ouvrent un accès informel aux connaissances juridiques¹³. Toutes ces expériences permettent aux marchands de « bien juger des choses proposees, cognoistre le bon d'avec le mauvais, le vray d'avec le faux, separer l'honneste du vilain, le proffict du dommage », donc, comme le précise une note en marge, de former des compétences nécessaires pour un échevin. En effet, la participation des marchands à la gestion de la ville apparaît comme la principale preuve de leur aptitude à raisonner sur les affaires de la cité. Le texte cite environ soixante-dix familles marchandes qui représentent le fleuron de l'élite bourgeoise parisienne. Leur identification montre que leurs membres avaient exercé ou continuaient d'exercer, au moment de la publication du libelle, les charges municipales de conseiller de la ville, d'échevin ou encore de chef de la milice parisienne¹⁴. Il s'agit donc ici d'une élite de notables ayant de l'expérience dans les affaires communes.

11 La juridiction consulaire est instaurée à Paris par un édit du décembre 1563, pour connaître en première instance « de toutes les affaires du commerce et de toutes sociétés » et sans appel pour les sommes n'excédant pas 500 livres. Un juge et quatre consuls étaient élus pour une période d'un an parmi les marchands de naissance française et demeurant à Paris ; voir Jean-Pierre Babelon, *Nouvelle Histoire de Paris. Paris au XVI^e siècle*, Paris, Hachette, 1986, p. 320-321.

12 Une pièce manuscrite conservée à la Bibliothèque nationale de France nous apprend que les clerks du Châtelet, réunis en une société joyeuse, organisèrent une représentation théâtrale qui attaquait les juges consuls. Ce manuscrit contient *La response au Jeu des Clerks de Chastelet* composée par un auteur qui défend la juridiction consulaire (BnF, NAF, 1870, f. IIII^{re} IV). Voir également, sur ce débat, le livre de Jacqueline Lucienne Lafon, *Juges et consuls : à la recherche d'un statut dans la France d'Ancien régime*, Paris, Economica, 1981.

13 Louis Régner de La Planche, *Du grand et loyal devoir...*, op. cit., p. 72.

14 Les identifications ont été menées principalement à partir des sources et des études suivantes : *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, Paris, Imprimerie nationale, t. IV, éd. François Bonnardot, 1888, et t. V, éd. Alexandre Tuetey, 1892 ; Barbara Diefendorf, *Paris City Councillors in the Sixteenth Century: The Politics of Patrimony*, Princeton, Princeton University Press, 1983 ; Michèle Bimbenet-Privat, *Les Orfèvres parisiens de la Renaissance : 1506-1620*, Paris, Commission des travaux historiques de la Ville de Paris, 1992.

Ces connaissances et cette expérience sont renforcées par la vertu des marchands. L'auteur cherche à briser le soupçon qui entoure l'activité commerciale depuis le Moyen Âge, lié au profit, à la soif d'enrichissement et à l'usage du crédit, contraires à la morale chrétienne. Il suit l'argumentation élaborée à partir du ^{xv}^e siècle à Florence qui souligne l'utilité des marchands responsables de la prospérité économique de leur cité¹⁵ : ils procurent des biens nécessaires à la communauté et contribuent à son enrichissement en y attirant les flux de métaux précieux. Leur activité nécessite un courage constant, car ils mettent leur vie en danger au cours de leurs voyages, peut-être plus fréquemment que les gentilshommes. L'activité marchande serait parfaitement compatible avec la vertu et le savoir : l'auteur souligne que certains penseurs de l'Antiquité, tels Solon ou Platon, pratiquaient les opérations commerciales¹⁶. Nourrie de leur amour pour leur cité, cette vertu se renforce d'une génération à l'autre : un « vrai et ancien patriote » doit faire preuve de « quatre ou cinq races ». Selon les marchands, certaines familles parisiennes peuvent faire remonter leur arbre généalogique à plus de 300 ans¹⁷. Leur ancienneté, à l'instar des familles nobiliaires, est une garantie de leur excellence et de leur vertu civique. Les marchands sont souvent qualifiés de citoyens dans le texte, en partie par référence au droit de la bourgeoisie qui leur donne accès aux élections échevinales, mais surtout pour souligner leur dévouement « naturel », héréditaire à la cité. Lorsque le marchand apothicaire déclare que « nul ne peut bien faire à nostre ville que je ne m'y sente obligé : ne au contraire luy mal faire que je ne m'en ressente », une note en marge souligne la valeur civique de cette affirmation : « Tel doit être un vrai citoyen »¹⁸. Leurs choix politiques – ici, il s'agit de savoir s'ils doivent ou non prendre les armes pour le cardinal de Lorraine – sont soumis, avant tout, à l'impératif du bien commun de la cité.

L'auteur développe ainsi l'éloge d'un milieu social rarement présent dans la sphère de l'imprimé, domaine privilégié des porteurs de la culture humaniste savante, et dont les représentants sont pourtant alphabètes, instruits, impliqués dans la vie de la cité, reconnus comme interlocuteurs par le pouvoir royal qui reçoit volontiers les délégations de l'Hôtel de Ville. Les marchands ont donc le

15 Bruni, dans ses *Oraisons* (1428), propose de tirer gloire de l'opulence et de l'industriosité des marchands florentins, voyageurs infatigables, alors que Poggio Bracciolini affirme, dans *De l'avarice et de la luxure* (1428) : « L'argent est le nerf de la vie dans la chose publique, et en même temps ceux qui ont l'amour de l'argent sont les propres fondations de la chose publique elle-même ». Leon Battista Alberti met en garde contre l'avarice mais reconnaît que « les avoirs personnels des citoyens sont de la plus grande utilité » (L. B. Alberti, *La Famille*, 1430). Voir à ce sujet Quentin Skinner, *Les Fondements de la pensée politique moderne*, op. cit., p. 120.

16 Louis Régnier de La Planche, *Du grand et loyal devoir...*, op. cit., p. 31.

17 *Ibid.*, p. 11.

18 *Ibid.*, p. 160.

droit de raisonner sur les affaires publiques afin de résoudre les problèmes qui se posent devant la ville. L'auteur leur attribue, de plus, une certaine vision de la cité qui, en réalité, est loin d'être partagée par l'ensemble des notables parisiens.

LA CITÉ IDÉALE

L'examen attentif de l'image de la cité idéale permet de mieux comprendre l'apparent paradoxe entre l'appel à l'obéissance au gouverneur, représentant du roi, et l'affirmation de la capacité des marchands à raisonner justement et de façon autonome sur les affaires politiques. Le principal désir des marchands, bons citoyens, serait de contribuer au bien commun de la cité qu'ils assimilent à la liberté, définie non pas comme une participation de tous aux institutions politiques, mais comme la contribution de tous au maintien de l'ordre traditionnel et de l'équité, dont le roi est le garant. Or, cette liberté est opposée à la servitude que représente l'adhésion à une faction. Les habitants de Paris doivent tirer la leçon de l'histoire romaine :

Quel est le devoir [...] d'un bon bourgeois & citoyen ? Est-ce d'estre mutin, seditieux ou partial, pour cestuy-ci ou pour cestuy-là comme les pauvres malheureux Romains, lesquels au lieu de defendre à main commune, & d'une mesme volonté leur ville, la fendirent comme de fons en comble en deux partys à l'appetit de deux hommes leurs citoyens, Pompee & Cesar, se faisant appeller les uns Pompeians, les autres Cesariens ? Et par ceste division devindrent de seigneurs de Tout le monde, serfs, esclaves & soldats de deux des moyennes familles de Rome¹⁹.

Il ne faut pas suivre l'exemple des Romains qui rompirent la concorde civique qui permettait à Rome de commander aux autres peuples pour se lancer dans une guerre civile. Pour les Parisiens, l'unité consiste dans l'obéissance au roi et dans le refus de s'engager dans les factions nobiliaires. Mais à quoi sert alors cette capacité de raisonner s'ils doivent s'en remettre au monarque pour les décisions les plus importantes ? Elle est nécessaire, avant tout, pour comprendre la situation politique et faire le bon choix en l'absence d'un ordre direct. Rappelons-nous qu'au moment de la composition du libelle, le roi est absent de la capitale et ne peut pas manifester sa volonté. Certes, il est représenté par son gouverneur, François de Montmorency, mais peut-on lui faire confiance ? Selon les dires du marchand drapier, il est très difficile, pour une personne extérieure au cercle du pouvoir, de comprendre ce qui se passe sous ses propres yeux. Il fait allusion au caractère théâtral des actions politiques de la grande noblesse qui

19 *Ibid.*, p. 73-74.

joue avec les apparences, dissimulant le sens profond de l'événement. Il peut être aussi étrange et incompréhensible pour un spectateur, dit le marchand, que les merveilles du Nouveau Monde²⁰. Cette comparaison avait déjà été utilisée par Guichardin, dans ses *Ricordi*. Selon lui, la distance qui sépare le nouveau monde de l'ancien est comparable à celle qui sépare le palais du gouvernement de la place publique : les secrets des grands sont difficilement accessibles²¹. Ainsi, notre narrateur s'était laissé abuser par les apparences et avait voulu soutenir le cardinal lors de sa fuite. Lui-même et les marchands font donc partie de ce peuple qui doit décider du parti à prendre dans des situations critiques provoquées par les agissements des grands. En l'absence du roi, seul un raisonnement dépassionné et rigoureux, basé sur la connaissance des affaires passées et des institutions, peut permettre à un observateur attentif d'apprécier justement un événement et d'en déduire quel doit être le comportement juste.

260

Cette obéissance raisonnée prend sens dans une cité idéale que l'auteur esquisse sans la présenter de façon systématique, car il ne s'agit pas, pour lui, de proposer un traité politique mais de poser un cadre pour les discussions des marchands allant dans le sens de son argumentation politique. Cette cité idéale est décrite à un double niveau, grâce à l'éloge du royaume de France et à celui de la ville de Paris, son centre et son essence. Ce n'est donc pas une construction imaginaire, mais une cité concrète où les institutions traditionnelles fonctionnent correctement, animées par l'esprit civique de tous leurs membres.

Les marchands esquissent cette cité comme un ensemble hiérarchisé et organique avec, en tête, un roi qui tient son pouvoir et son royaume de Dieu seul, adoré par ses sujets comme la « vive image du Dieu vivant », un roi qui est le garant de l'ordre de toutes choses. En même temps, il n'incarne pas la perfection absolue car certains passages du libelle mettent en scène les États généraux discutant des déséquilibres engendrés par les décisions royales, telle la mention des États d'Orléans faisant « grande instance des dons excessifs des feuz Rois Henry, & François dernier à plusieurs personnes, les unes indignes, les autres outre mesure²² ». Sans remettre en cause la souveraineté royale et la complétude du pouvoir du roi, l'auteur semble accorder aux États généraux un rôle de conseil et de régulation, d'autant plus important pour nos marchands que, en

20 « Veu le grand malheur où nous sommes pour le jourd'huy, de n'avoir jamais de certaines nouvelles, & de sçavoir moins ce que nous devons croire des choses qui par maniere de dire, se sont faites & dittes en nos presences, que non pas des drogues & denrees que l'on nous apporte de plus barbares nations de la terre, plus reculez & moins cognuz de nostre soleil » (*ibid.*, f. 3v).

21 Sandro Landi, *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne*, Rennes, PUR, 2006, p. 46 sq.

22 Louis Régnier de La Planché, *Du grand et loyal devoir...*, op. cit., p. 137.

qualité de « meilleure partie » du Tiers État, ils participent à cette fonction. Dans la cité idéale – et sur ce point l’auteur s’approche des idées de Michel de l’Hospital telles qu’elles ont été analysées par Denis Crouzet – l’autorité du roi et les libertés des sujets se trouvent conciliées par un respect et un amour mutuels dans le cadre des institutions traditionnelles²³, de sorte que les rapports entre les états seraient

plustost une infusion de tous avec tous (comme qui mesleroit trois sortes de vin ensemble) que non pas une separation. Et comme de plusieurs & divers tons se fait une plaisante & armonieuse musique [...] ainsi les offices divers de chacun de ces trois Estats ont rendu, & tiennent encores nostre Royaume fort, puissant, sain & entier à merveilles²⁴.

La rencontre avec la pensée du chancelier n’est pas fortuite car, après la première guerre civile, il apparaît comme principal guide de la politique royale de tolérance et de renforcement de l’autorité du roi, absolue et modérée tout à la fois. Selon notre auteur, les marchands croient, comme Michel de l’Hospital, que la conservation de l’État et de la ville prime sur l’unité religieuse, nécessaire mais secondaire car impossible à réaliser dans le contexte des troubles civils. Ils comparent la ville de Paris à une nef qui doit rester à flot pour parvenir à bon port et dont tous les passagers sont obligés de s’entendre :

Celui-là seroit bien-mal’heureux & aliéné de toute humanité, hors de sens & d’entendement qui voudroit percer le navire auquel il seroit, sous pretexte d’inimitié particuliere qu’il auroit contre quelqu’un du mesme navire, & en perdant les autres se perdre luy-mesmes²⁵.

Les protestants ne sont donc pas les ennemis de la cité et les sages marchands reconnaissent la sincérité de leur conviction religieuse et leurs vertus civiques²⁶. C’est là que se trouve la principale manipulation de notre texte qui évacue complètement les tensions religieuses dans la capitale aussi bien que la présence d’une forte faction de catholiques intransigeants. L’auteur peint une situation

23 Denis Crouzet, *La Sagesse et le Malheur : Michel de l’Hospital, Chancelier de France*, Seyssel, Champ Vallon, 1998.

24 Louis Régnier de La Planche, *Du grand et loyal devoir...*, op. cit., p. 182.

25 *Ibid.*, p. 29.

26 « Nous avons, dont (j’ay regret) de noz plus proches parens, de nos meilleurs & plus grans amis qui sont debauchez de nostre eglise : ils ont ce dient-ils eux-mesmes, pareil regret de nous, & je le croy. Car je say, & en cognois beaucoup, qui n’y sont allez que par une conscience craintive, & une ferme foy qu’ilz ont de bien faire. Mais il n’y a encores riens desesperé. Si tost que un de nos membres se deult, nous ne les coupons pas : Si tost qu’un de nos freres ou amis est mallade, & fut-il abandonné des medecins, nous ne le tuons pas [...]. Il y a medecins, gardes, chirurgiens, apothicaires, & barbiers à gages pour eux » (*ibid.*, p. 81-82).

non pas réelle, mais désirable, et y fait adhérer ses personnages, persuadés que la solution du problème religieux ne peut être trouvée qu'en douceur, en préservant l'entente et la paix civique, grâce à la régulation des autorités nationales. Ainsi, le marchand de soie loue les vertus de l'Église gallicane : alors que la faculté de Théologie s'oppose aux décisions injustes de la papauté, le Parlement de Paris veille sur ses décisions : « si quelque fois elle vien à se fourvoier, de manière que la vraye & legitime Rome est mieux assise en la cité de Paris qu'en Rome mesmes ou elle est tant depravee²⁷ ». Ce passage à fort potentiel ironique, car provenant d'un auteur protestant, montre pourtant que les Français disposent de moyens pour réformer l'Église et s'oppose à la réception des décisions du concile de Trente, promue par le cardinal de Lorraine. L'auteur épouse ici une logique qui fait primer les intérêts nationaux et locaux sur les intérêts confessionnels, car la communauté, seule capable de juger de son bien, doit refuser tout concours étranger.

262

La cité idéale réunit donc des citoyens anciens, unis par un amour naturel et par des liens d'obéissance libre et raisonnée. La vertu et la capacité à argumenter des marchands semblent donc trouver toute leur place dans cette cité parlante, aussi bien dans le cadre de l'Hôtel de Ville que dans celui des États généraux. Cette situation ne serait contestée que par le cardinal de Lorraine qui chercherait à discréditer les marchands parisiens aux yeux du roi, à abolir les États et à semer les troubles qui empêchent la réformation de l'Église. Il ne faut pas oublier, à la lecture du libelle, qu'il s'agit avant tout d'un texte de combat qui instrumentalise cette vision de la cité idéale et rend ambiguë la thèse principale de l'obéissance due au roi. Rappelons-nous qu'il est paru de façon anonyme et illégale, en contournant l'interdiction royale de publier des libelles diffamatoires.

UN TEXTE PARTISAN

Le raisonnement de l'auteur est, en effet, tributaire de la logique partisane. C'est pour cette raison que l'argument principal, selon lequel il faut obéir au gouverneur parce qu'il est l'unique représentant légitime du roi dans la ville, n'est pas suffisant. L'auteur y ajoute la diffamation du cardinal de Lorraine et la louange de la famille de Montmorency, retrouvant au passage la logique de faction qu'il venait de repousser au nom de l'obéissance directe au roi. Ce procédé n'a rien de contradictoire : il s'agit de l'argumentation par amplification, typique pour la rhétorique renaissante qui cherche à cumuler des preuves de nature diverse mais qui vont dans le même sens. Il est d'autant plus nécessaire d'obéir au gouverneur qu'il provient d'une famille vertueuse et qu'il a toujours préservé une bonne relation avec la ville de Paris, alors que le cardinal de Lorraine, étranger abusant

²⁷ *Ibid.*, p. 70.

de sa position, s'était toujours montré ennemi des marchands. Le devoir d'obéir coïncide donc avec le sens de la justice. Le réquisitoire contre le cardinal reprend beaucoup d'arguments provenant des libelles protestants d'après la conjuration d'Amboise (1559) ou de la première guerre de Religion (1562-1563), mais en intègre aussi de nouveaux. Leur choix montre que l'auteur vise à toucher des lecteurs de différents groupes sociaux, afin de rassembler une opposition la plus large possible, bien au-delà du critère confessionnel. Il sélectionne des accusations capables de provoquer l'indignation des gens de l'Église, de la noblesse et, surtout, du tiers état que représentent les marchands. Il évoque, parmi d'autres méfaits du cardinal, les obligations non honorées, les spéculations sur le bois, l'opposition aux contrats avantageux pour la cité, le mépris envers la condition de marchand.

Mais pourquoi l'auteur a-t-il décidé de faire des marchands les porte-parole de l'opposition au cardinal de Lorraine ? Les raisons de ce choix sont, sans doute, multiples. Il faut, tout d'abord, s'intéresser aux rapports de force politiques. Notre libelle affirme que les marchands qui représentent la ville de Paris sont fidèles au gouverneur, alors que nous possédons de nombreux indices selon lesquels la population de la capitale, dans sa majorité, était mécontente de la politique royale de tolérance et plutôt favorable au cardinal de Lorraine. François de Montmorency se rendit d'autant plus impopulaire qu'aussitôt après le départ du cardinal, il convoqua, dans la capitale, son cousin l'amiral de Coligny, l'un des chefs du parti protestant. Il souhaitait probablement faire preuve de sa capacité à mobiliser rapidement des forces importantes. L'amiral qui arriva le 22 janvier ne resta que quelques jours, mais sa venue provoqua une véritable panique. La rumeur affirmait que Montmorency voulait assassiner le cardinal et son neveu et remettre Paris entre les mains des huguenots²⁸. Jamais le gouverneur, suspecté de tenir le parti des hérétiques, ne suscita autant de haine que dans les deux années qui suivirent l'incident, dont témoigne une multitude de poésies manuscrites²⁹. Pourtant, l'Hôtel de Ville, premier destinataire du libelle, semble effectivement favorable à Montmorency. Le dialogue est dédié au prévôt des marchands, Claude Guyot, et aux quatre échevins : Pierre Prévost, Jean Sanguin, Jean Mérault et Jean Le Sueur, qui sont parvenus à leurs charges grâce au soutien

²⁸ C'est pour dénoncer ces bruits que paraît la *Response faicte par M. le Mareschal de Montmorency quand on luy presenta le congé obtenu par Monsieur le cardinal de Lorraine de faire porter armes defendus à ses gens : et le lendemain enuoyee au Parquet de Messieurs les Gens du Roy, à ce que personne ne peust pretendre ignorance. Ensemble le discours du voyage faict à Paris par M. l'admiral au mois de lanuier dernier*, s.l.s.n., 1565.

²⁹ Voir, par exemple, les coq-à-l'âne dans le manuscrit de la BnF, NAF, 1870.

du gouverneur et du roi, parfois au détriment des règles de l'élection³⁰. L'objectif de Charles IX était d'empêcher que les catholiques intransigeants, plus représentatifs de l'état d'esprit des Parisiens, ne parviennent au pouvoir municipal. En mettant en scène des bourgeois marchands, état social qui lui semble incarner au mieux la cité, à côté de la Sorbonne et du Parlement, l'auteur s'appuie sur l'esprit conciliant du corps échevinal afin d'affirmer, devant ses lecteurs, que le gouverneur bénéficie de l'appui de sa ville qui lui obéit non pas par la contrainte, mais de bonne grâce. Il faut pourtant remarquer qu'au xvi^e siècle, la municipalité, envahie par les officiers, n'est plus vraiment représentative des principaux corps de métiers³¹. Au moment de l'écriture du libelle, on ne trouve que quatre marchands et deux bourgeois rentiers sur vingt-quatre membres du Conseil de ville !³² Claude Guyot, par exemple, était secrétaire du roi et contrôleur d'audience de la Chancellerie, donc un officier. Cette solution permet probablement à l'auteur de mieux opposer l'Hôtel de Ville au Parlement de Paris, réputé pour avoir parmi ses membres plusieurs clients du cardinal. En choisissant de mettre l'accent sur les marchands, l'auteur du libelle semble également souligner que le gouverneur bénéficie du soutien de la milice bourgeoise ; plusieurs personnes mentionnées dans le texte exerçaient les fonctions de capitaine, de quartenier ou de dizainier. La milice constituait une force armée pour maintenir l'ordre en cas de conflit interne dans la ville, dont la population s'inquiétait des allées et venues des chefs de factions³³. Cette force pouvait, bien évidemment, prendre un mauvais parti. Il était donc primordial, pour notre auteur, de montrer que ceux qui l'encadraient se trouvaient du côté du maréchal de Montmorency. Il cite donc les noms des familles parisiennes marchandes dévouées au roi et au gouverneur. Le sens accordé à cette liste censée représenter le « Paris modéré » de 1565 n'est pas facile à définir. Les notables urbains occupant des postes à responsabilité se sont en effet retrouvés, après la première guerre de Religion, dans la position inconfortable d'intermédiaires entre le pouvoir royal et la masse des Parisiens souvent mécontents de la politique à l'égard des hérétiques, mais il serait sans doute erroné de considérer les personnes citées

³⁰ François de Montmorency a appuyé personnellement la candidature de Guyot, pourtant suspecté de sympathie envers les huguenots, en juillet 1564. Charles IX a choisi, parmi les deux listes de candidats à l'échevinage, celle qui comportait les noms de Pierre Prévost et de Jean Sanguin, conformément à la procédure. En revanche il a imposé la candidature de Jean Méréault ; voir Jean-Pierre Babelon, *Nouvelle Histoire de Paris*, op. cit., p. 268-269.

³¹ D'après l'édit de 1554, le conseil des vingt-quatre conseillers de la ville devait comprendre dix officiers, sept notables bourgeois « ne faisant aucun train de marchandise » et vivant de leurs rentes, et sept marchands « non mécaniques ».

³² Barbara Diefendorf, *Paris City Councillors in the Sixteenth Century*, op. cit., p. 52.

³³ Jean-Pierre Babelon, *Nouvelle Histoire de Paris*, op. cit., p. 277.

dans notre texte comme des partisans du maréchal et des catholiques modérés. L'étude prosopographique que nous menons actuellement permettrait peut-être de recueillir quelques informations. Quelques-uns des magistrats cités ont dû faire face au mécontentement populaire pour avoir suivi les ordres royaux, tels Henry l'Advocat ou Claude le Prestre, mais, par exemple, le sire Compans, « marchand recommandable entre autres » et capitaine de la milice bourgeoise, avait transgressé, le 23 juillet 1563, l'ordre du roi de ne pas porter enseignes ni tambourins pour se rendre à la garde des portes, ordre donné dans un esprit de pacification de la ville après la fin de la première guerre de Religion. L'auteur évoque cet incident sans le décrire en rapportant que le sire Campans avait porté les enseignes françaises et non pas étrangères³⁴. Cette transformation ironique d'un catholique zélé et désobéissant en un bon patriote sert probablement à souligner l'intérêt de tous les Français à s'unir face au danger représenté par le cardinal, un Lorrain au service de Rome. Il faut donc se garder d'attribuer le même sens à chaque mention d'un nom propre dans le libelle. Et pourtant, leur inclusion a été soigneusement réfléchie, car les différentes éditions présentent de légères variations : deux noms ont disparu, un a été ajouté, certains ont changé de position. Le sens de ces modifications reste, pour l'instant, obscur.

Le choix des personnages de ce dialogue est donc appelé à démontrer la loyauté de la ville de Paris envers son gouverneur. Dans la logique de la culture nobiliaire, la réputation d'un chef nobiliaire joue un rôle essentiel pour juger de sa capacité d'action politique. La mise en scène du soutien volontaire de la ville capitale du royaume doit donc se lire comme une tentative d'accroître la grandeur de François de Montmorency et de diminuer et d'intimider ses adversaires. Il faut, en effet, faire croire aux partisans du cardinal qu'ils ne peuvent pas compter sur les Parisiens dans l'éventualité d'un conflit armé. L'auteur exagère donc les appuis de Montmorency et tait des conflits internes. Fidèle du gouverneur, il se targue du fait que la ville n'a pas pris les armes pour défendre le cardinal de Lorraine qui se croyait si populaire. Il cherche également à persuader les lecteurs catholiques que le conflit entre les deux grands ne doit pas se lire selon le schéma du schisme religieux et désigne le prélat comme l'ennemi du bien public. Le sens que l'on peut accorder aux choix des personnages s'enrichit alors d'une nuance supplémentaire : un bon catholique possédant un peu de jugement, comme le sont les marchands

34 Compans, capitaine commis à la porte Saint-Jacques, transgresse l'ordre du roi de ne porter ni enseignes ni tambourins pour se rendre à la garde des portes. Interrogé sur ce fait, il nie que c'était fait au mauvais escient (*Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris, op. cit.*, t. V, note du 23 juillet 1563).

parisiens, réputés pour leur zèle à l'égard de l'Église, saura reconnaître son caractère nuisible. La mise à l'écart de cet ennemi peut constituer un objectif commun pour des Français protestants et catholiques. La tension religieuse n'est pourtant pas complètement absente du libelle. En plus des affirmations typiques pour les juristes calvinistes sur le rôle éminent des princes du sang, on y trouve quelques notes d'ironie, comme lorsque nos marchands décident de se retrouver à nouveau pour discuter de la façon de résoudre le problème religieux. Pour garantir le sérieux du débat, ils comptent s'appuyer sur la science du cousin de l'un d'entre eux, présenté comme un spécialiste du fait qu'il « a demeuré neuf ou dix ans avec un de leurs oncles Docteur en Theologies, & qui a eu grande frequentation & familiarité avec feu M. nostre Maistre Picard », prédicateur parisien très ancré dans la vie corporative parisienne et très hostile aux protestants³⁵. Le lecteur protestant ne peut que sourire devant cette chaîne douteuse de la transmission de l'autorité et devant la vanité de marchands désirant s'attaquer à un problème qui les dépasse.

Ainsi, l'auteur semble jouer avec des significations multiples destinées à gagner l'adhésion de publics très divers, parmi lesquels les bourgeois parisiens occupent une place de premier choix. Car, dans le domaine politique, le raisonnement des marchands qui les représentent est reconnu comme excellent. Il s'agit ici, sans doute, d'une tentative de séduction des marchands parisiens par le biais de leur valorisation sociale, fait très rare en France au milieu du siècle³⁶. La notabilité, les vertus, les compétences des marchands, leur importance dans la cité qui, justement, semble menacée du fait de l'irruption des officiers dans la vie municipale, sont reconnues en échange de leur loyauté politique. Le libelle, au nom du gouverneur de Paris, tend aux marchands une sorte de miroir vertueux pour les inciter à s'y conformer. Ce miroir propose également la vision d'une cité idéale, fruit d'une rencontre entre, d'une part, les idées de Michel de L'Hospital, insistant sur le pouvoir monarchique absolu dans son essence mais conciliant, et, d'autre part, le discours protestant développé depuis 1559 qui affirme le rôle des institutions traditionnelles. L'essentiel ne semble pourtant pas consister dans les institutions mais dans l'esprit de dialogue qui les anime et dans les vertus civiques du roi, de ses serviteurs et de son peuple.

Le grand succès éditorial de ce plaidoyer en faveur de l'obéissance raisonnée qui élève les marchands au rang d'orateurs parfaits montre que l'auteur a su toucher un public très large et hétéroclite, et qu'il a bénéficié d'un appui politique et

³⁵ Louis Régnier de La Planche, *Du grand et loyal devoir...*, op. cit., p. 200.

³⁶ Certes, le prévôt des marchands, Claude Guyot, a déjà été célébré par Gilles Corrozet comme le sage chef de la République parisienne, dans la dédicace de son livre *Les Antiquitez, histoires et singularitez de Paris, ville capitale du Royaume de France*, mais Guyot n'est pas un marchand !

financier important, malgré l'interdiction royale de publier les libelles sur ce conflit. La recherche qui vient d'être entamée aussi bien sur les conditions de sa publication que sur les personnes et les affaires citées dans ce texte exceptionnel permettront, nous l'espérons, de mieux saisir sa raison d'être et de le replacer dans la logique de l'action politique du gouverneur de Paris et de ses alliés.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- BARON, Hans, *The Crisis of the Early Italian Renaissance: Civic Humanism and Republican Liberty in an Age of Classicism and Tyranny*, Princeton, Princeton University Press, 1955.
- , *In Search of Florentine Civic Humanism: Essays on the Transition from Medieval to Modern Thought*, Princeton, Princeton University Press, 1988.
- BARRAL-BARON, Marie, « Du rêve à l'enfer : Érasme et Bâle », dans Francine-Dominique Liechtenhan (dir.), *Histoire, écologie et anthropologie. Trois générations face à l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie*, Paris, PUPS, 2011, p. 117-135.
- BENEDICT, Philip (dir.), *Cities and Social Change in Early Modern France*, London, Unwin Hyman, 1989.
- BERCHTOLD, Alfred, *Bâle et l'Europe. Une histoire culturelle*, Lausanne, Payot, 1990.
- BERENGO, Marino, *L'Europa delle città. Il volto della società urbana europea tra Medio Evo ed Età moderna*, Turino, Einaudi, 1999.
- BERTRAND, Gilles, et TADDEI, Ilaria (dir.), *Le Destin des rituels. Faire corps dans l'espace urbain, Italie-France-Allemagne / Il destino dei rituali. «Faire corps» nello spazio urbano, Italia-Francia-Germania*, Rome, École française de Rome, 2008.
- BOONE, Marc, *À la recherche d'une modernité civique. La société urbaine des anciens Pays-Bas au bas Moyen Âge*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2010.
- BOONE, Marc, et PRAK, Maarten (dir.), *Statuts individuels, statuts corporatifs et statuts judiciaires dans les villes européennes (Moyen Âge et Temps modernes)*, Louvain, Garant, 1996.
- BOUTIER, Jean, LANDI, Sandro, et ROUCHON, Olivier (dir.), *Florence et la Toscane, XIV^e-XIX^e siècle. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, PUR, 2004.
- BRABANT, Margaret (dir.), *Politics, Gender, and Genre: The Political Thought of Christine de Pizan*, Boulder, Westview Press, 1992.
- BRYANT, Lawrence M., *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony: Politics, Ritual, and Art in the Renaissance*, Genève, Droz, 1986.
- BULST, Neithard, et GENET, Jean-Philippe (dir.), *La Ville, la bourgeoisie et la genèse de l'État moderne (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, CNRS Éditions, 1988.
- CHAIX, Géraud (dir.), *La Ville à la Renaissance. Espaces, représentations, pouvoirs*, Paris, H. Champion, 2008.
- CHEVALIER, Bernard, *Les Bonnes Villes, l'État et la société dans la France de la fin du XV^e siècle*, Orléans, Paradigme, 1995.

- CHIABÒ, Maria, D'ALESSANDRO, Giusi, PIACENTINI, Paola, et CONCETTA, Ranieri (dir.), *Alle origini della nuova Roma: Martino V (1417-1431). Atti del convegno (Roma 2-5 marzo 1992)*, Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 1992.
- CLARK, Peter, et LEPETIT, Bernard (dir.), *Capital Cities in their Hinterlands in Early Modern Europe*, Aldershot/Brookfield, Scolar Press/Ashgate, 1996.
- COCULA, Anne-Marie, *Montaigne, maire de Bordeaux*, Bordeaux, L'horizon chimérique, 1992.
- COOPER, Richard, « Poetry in Ruins: The Literary Context of du Bellay's Cycles on Rome », *Renaissance Studies*, vol. 3, n° 2, 1989, p. 156-166.
- COSTE, Laurent, « Les jurats de Bordeaux et Montaigne (1581-1585) », *Nouveau Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne*, 2008, p. 301-323.
- , *Messieurs de Bordeaux. Pouvoirs et hommes de pouvoirs à l'hôtel de ville (1548-1789)*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest/Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine, 2006.
- CROUZET-PAVAN, Élisabeth, *Venise, une invention de la ville (XIII^e-XV^e siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 1997.
- , *Les Villes vivantes. Italie, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Fayard, 2009.
- CROUZET-PAVAN, Élisabeth (dir.), *Pouvoir et édilité dans l'Italie communale et seigneuriale*, Rome, École française de Rome, 2003.
- CROUZET-PAVAN, Élisabeth, et LECUPPRE-DESJARDIN, Élodie (dir.), *Villes de Flandre et d'Italie (XIII^e-XV^e siècle). Les enseignements d'une comparaison*, Turnhout, Brepols, 2008.
- D'AMICO, John F., *Renaissance Humanism in Papal Rome: Humanists and Churchmen on the Eve of Reformation*, Baltimore/London, John Hopkins University Press, 1983.
- DANESI SQUARZINA, Silvia (dir.), *Roma, centro ideale della cultura dell'antico nei secoli XV e XVI: da Martino V al sacco di Roma 1417-1527*, Milano, Electa, 1989.
- DESCIMON, Robert, « Réseaux de famille, réseaux de pouvoir ? Les quarteniers de la ville de Paris et le contrôle du corps municipal dans le deuxième quart du XVI^e siècle », dans François-Joseph Ruggiu, Scarlett Beauvalet et Vincent Gourdon (dir.), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, PUPS, 2004, p. 153-186.
- DIEFENDORF, Barbara B., *Paris City Councillors in the Sixteenth Century: The Politics of Patrimony*, Princeton, Princeton University Press, 1983.
- ENGEL, Evamaria, LAMBRECHT, Karen, et NOGOSSEK, Hanna (dir.), *Metropolen im Wandel: Zentralität in Ostmitteleuropa an der Wende vom Mittelalter zur Neuzeit*, Berlin, Akademie Verlag, 1995.
- ESPINOSA, Aurelio, *The Empire of the Cities: Emperor Charles V, the Comunero Revolt, and the Transformation of the Spanish System*, Leiden/Boston, Brill, 2009.
- FINLEY-CROSWHITE, S. Annette, *Henry IV and the Towns: The Pursuit of Legitimacy in French Urban Society, 1589-1610*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- FIORE, Francesco Paolo (dir.), *La Roma di Leon Battista Alberti. Umanisti, architetti e artisti alla scoperta dell'antico nella città del Quattrocento*, Milan, Skira, 2005.

- GENSINI, Sergio (dir.), *Roma capitale (1447-1527)*, San Miniato, Pacini, 1994.
- GILLI, Patrick, LE BLÉVEC, Daniel, et VERGER, Jacques (dir.), *Les Universités et la ville au Moyen Âge. Cohabitation et tension*, Leiden/Boston, Brill, 2007.
- GUGGISBERG, Hans R., *Basel in the Sixteenth Century: Aspects of the City Republic before, during and after the Reformation*, St. Louis, Center for Reformation Research, 1982.
- HANKINS, James (dir.), *Renaissance Civic Humanism: Reappraisals and Reflexions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- LE GALL, Jean-Marie (dir.), *Les Capitales de la Renaissance*, Rennes, PUR, 2011.
- MAIRE VIGUEUR, Jean-Claude, *L'Autre Rome. Une histoire des Romains à l'époque communale (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, Tallandier, 2010.
- MAIRE VIGUEUR, Jean-Claude (dir.), *D'une ville à l'autre. Structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes, XIII^e-XVI^e siècle. Actes du colloque de Rome (1^{er}-4 décembre 1986)*, Rome, École française de Rome, 1989.
- McKELLAR, Elizabeth, *The Birth of Modern London: The Development and Design of the City, 1660-1720*, Manchester/New York, Manchester University Press, 1999.
- MUIR, Edward, *Civic Ritual in Renaissance Venice*, Princeton, Princeton University Press, 1981.
- NAGLE, Jean, « François I^{er} et la Nouvelle Rome (1528-1547) », dans Louis Bergeron (dir.), *Paris. Genèse d'un paysage*, Paris, Picard, 1989, p. 93-104.
- NAUWELAERTS, Marcel, « Érasme et Gand », *De Gulden Passer*, n° 47, 1969, p. 152-177.
- OERI, Hans Georg, « Erasmus und Basel », *Basler Stadtbuch*, n° 107, 1986, p. 156-157.
- RAMSEY, Paul A. (dir.), *Rome in the Renaissance. The City and the Myth*, Binghamton, Center for Medieval and Early Renaissance Studies, 1982.
- RANDALL, Michael, *The Gargantuan Polity: On the Individual and the Community in the French Renaissance*, Toronto, University of Toronto Press, 2008.
- RICHARDS, E. J., « Where are the Men in Christine de Pizan's *City of Ladies*? Architectural and Allegorical Structures in Christine de Pizan's *Livre de la Cité des Dames* », dans Renate Blumenfeld-Kosinski, Kevin Brownlee, Mary Speer et Lori Walters (dir.), *Translatio Studii. Essays by his Students in Honor of Karl D. Uitti for his Sixty-Fifth Birthday*, Amsterdam/Atlanta, Rodopi, 2000, p. 221-243.
- RODOCANACHI, Emmanuel, *Les Institutions communales de Rome sous la papauté*, Paris, Picard, 1901.
- ROSSEAUX, Ulrich, *Städte in der Frühen Neuzeit*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2006.
- SCHILLING, Heinz, *Die Stadt in der frühen Neuzeit*, München, R. Oldenbourg, 1993.
- SPERLING, Jutta, *Convents and the Body Politic in Late Renaissance Venice*, Chicago, University of Chicago Press, 1999.
- TREXLER, Richard C., *Public Life in Renaissance Florence*, New York, Academic Press, 1980.

TRINQUET, Roger, « Quand Montaigne défendait les privilèges des vins de Bordeaux »,
Revue historique de Bordeaux, nouvelle série, n° V, 1956, p. 263-266.

Index

A

Acciaiuoli, Donato 33, 45
 Accursius 144
 Aegidius, Petrus *voir* Gillis, Pieter
 Alberti, Leon Battista 123-124, 134, 184, 186
 Albertini, Rudolf 244
 Albizzi (famille) 36-37
 Albon, Jacques d' (maréchal de Saint-André) 75
 Alciat, André 143-152
 Alcuin 90, 215
 Alesme, Geoffroy d' 164, 167
 Althusius, Johannes 238, 246, 248-249
 Amalteo, Giovanni Battista 273
 Amboise, Georges d' 72, 165, 204, 263, 297
 Ambroise (saint) 273, 285-286
 Amerbach, Boniface 115-116, 121
 Ammonio, Andrea 114
 Andoins, Corisande d' 179
 Androuet du Cerceau, Jacques 226, 229, 232-235
 Aneau, Barthélemy 75, 141-143, 150, 152, 232
 Anjorant, Jean 67, 69
 Anjou, François d' 25, 27-28
 Anjou-Duras, Ladislas d' 130
 Antoniano, Silvio 273, 275
 Aragazzi, Bartolomeo 134
 Aristote 43, 92, 102, 111-113, 184, 240, 246, 275-276
 Arnolfo di Cambio 38
 Aubigné, Théodore Agrippa d' 221

Audebert, Germain 209, 213
 Audebert, Nicolas 203, 209, 213
 Augustin (saint) 43, 93-94, 153, 281
 Ausone 206-210, 217-219, 290, 296

B

Bade, Josse 67
 Badoer, Federico 245
 Barbon, Nicholas 250
 Barzizza, Gasparino 132
 Bascapè, Carlo 282, 286
 Bavière, Isabeau de 89, 91
 Bayguera, Bartolomeo 128-129, 131
 Béatrizet, Nicolas 234-235
 Beauregard, Thomas de 173
 Béda, Noël 117, 140
 Bellay, Guillaume du 187, 190
 Bellay, Jean du 181-199, 236, 242
 Bellay, Joachim du 56, 58, 193, 195-196, 205, 216, 225-226, 228-229
 Bellay, Marie du 186
 Bellay, Martin du 186, 190
 Belleforest, François de 212, 232
 Bellièvre, Pomponne de 83
 Bembo, Pietro 201
 Berland, Pey 300
 Bertrand, Nicolas 35, 231
 Bessarion, Basilus 113
 Biondo, Flavio 124
 Boccacini, Traiano 249
 Bodin, Jean 241-242
 Boèce 43
 Bogucka, Maria 249
 Boileau, Nicolas 204

- Bonaventure (saint) 80
 Bonfons, Nicolas 212, 242
 Boniface IX 129
 Boone, Cornelis 21
 Borromée, Charles 269-275, 277-288
 Borromée, Frédéric 288
 Boscoli, Pier Paolo 279
 Bossche (famille) 21
 Botero, Giovanni 246-247
 Bouchet, Jean 231
 Boulriers, François de 185, 194, 197-198
 Bourbon, Charles de 58, 189, 220
 Bourbon, Marie de 91
 Bourbon, Nicolas 213
 Boutray, Raoul 203-204
 Brach, Pierre de 205-208, 216-220, 296, 299
 Brantôme, Pierre de Bourdeille 159, 199
 Brie, Germain de 195
 Bruni, Leonardo 37, 43, 45, 126, 130-132, 135, 203, 238, 258
 Bruschi, Gaspar 210
 Buchanan, George 291-292, 294
 Budé, Catherine 69
 Budé, Dreux I (secrétaire du roi) 66-67
 Budé, Dreux II (trésorier et garde des chartes) 66-67
 Budé, Dreux III (avocat du roi aux Requêtes de l'Hôtel) 69
 Budé, Guillaume 47, 53-54, 61-70, 141, 144-147, 152, 212
 Budos, Raymond (jurat de Bordeaux) 175
 Buonaccorso da Montemagno 42, 44-45
 C _____
 Calvete de Estrella, Juan Cristobal 15
 Calvin, Jean 69, 110, 145
 Calvo, Marco Fabio 230, 235
 Camerarius, Joachim I^{er} 210
 Campanella, Tommaso 140-143, 150-152, 202
 Canisius, Pierre 110
 Capiton, Wolfgang Fabricius 115, 117
 Caprariis, Vittorio de 241
 Carrion, Louis 211
 Catherine de Médicis 57, 72, 81, 181-182, 186, 197
 Celtis, Conrad Pickel 203
 Cesano, Gabriele 132, 242
 Champier, Symphorien 231
 Chappuys, Gabriel 202
 Charlemagne 215-216
 Charles VI 89, 91, 100
 Charles VII 72, 219
 Charles VIII 65, 73, 187, 218
 Charles IX 59, 72, 76-77, 80, 86, 157, 164, 207, 232, 254, 264, 289, 296-297
 Charles le Téméraire 20-21, 23
 Charles Quint 19, 25-27, 113, 115, 243
 Chartier, Alain 101
 Chasseneux, Barthélemy de 145, 231
 Chastellain, Georges 21-22
 Chesneau, Nicolas 232
 Christian IV (roi du Danemark) 210
 Christine de Pizan 89-107
 Chrysoloras, Manuel 128, 137-138
 Chytraeus, Nathan 209-211, 213-214
 Ciceri, Francesco 276
 Cicéron 41, 43, 111, 203, 272, 274-276
 Claveau, Jean de 164, 175
 Clément VII 201
 Clément VIII 86
 Cock, Hieronymus 30, 226
 Cognet, Ange 212
 Col, Gontier 98
 Coligny, Gaspard de 263
 Colli, Ippolito de 246
 Colonna, Giovanni 127
 Cosme I 184, 197

Compans (capitaine) 265
 Corio, Giulio Cesare 285
 Corrozet, Gilles 212, 266
 Cottereau, Claude 193
 Cursol, Guillaume de 164
 Curtius, Robert 205

D

Darnal, Jean 160, 173
 Dati, Gregorio 39, 41, 45
 De Schryver, Corneille 17
 Démosthène 276
 Diane de Poitiers 75, 196
 Dioclétien 155, 195, 236
 Dolet, Étienne 193
 Donato, Pietro 132
 Doni, Antonfrancesco 202
 Drac, Adrien du 195
 Du Bellay *voir* Bellay
 Du Bourg, Anne 59
 Du Chesne, Léger 212
 Du Choul, Guillaume 225, 231-235
 Du Haillan, Bernard de Girard 208
 Du Mortier 58
 Du Pérac, Étienne 235-236
 Dumesnil, Baptiste 57
 Dunoyer, Pierre 173
 Dupérier, Pierre 164
 Duplessis, Bertrand 173
 Duplessis-Mornay, Philippe de 167, 179
 Duprat, Antoine 63, 204
 Durand, Jean-Étienne 232
 Durazzo, Charles de 239-240

E

Épictète 269, 272
 Érasme 16, 17, 109-122, 213, 291
 Errault, François 67
 Esprinchard, Jacques 214, 218-219
 Este, Hercule d' 185
 Este, Hippolyte d' 186, 191

Estienne, Charles 230-231
 Eugène IV 124
 Euripide 276
 Eymar, Joseph 172-173
 Eyquem, Pierre 163, 165

F

Faber, Johann 117
 Fabricius, Georg 209-210
 Farnèse, Alexandre 187, 190, 192
 Ferdinand I^{er} 117
 Fiano, Francesco da 126-127, 129
 Ficin, Marcile 110, 112
 Figliodone, Danese 283
 Filelfo, Francesco 33
 Foix, Germain-Gaston de 157
 Foix, Paul de 155
 Fonseca, Alphonse 120-121
 Forcatel, Étienne 232
 Fort, Mathelin 164
 Foucault, Michel 247
 François I^{er} 51, 53, 58, 61-63, 65-66, 140,
 188-190, 197, 204, 215, 230, 232, 255-256
 Frédéric II 57
 Froben, Johann 115, 120-121

G

Gaius Caesar 146
 Galesino, Pietro 270
 Galland, Pierre 215
 Galopin, Jean 164
 Ganay, Jean de 53
 Garnier, Robert 232
 Gémiste Pléthon, Georges 113
 Gerson, Jean 100-101
 Giese, Tiedmann 203
 Gilles de Rome 102
 Gillis, Pieter 17
 Giocondo, Giovanni da Verona 213
 Giovio, Paolo 188
 Giussani, Giovanni Pietro 271

Góis, Damião de 203
 Gontaud Biron, Arnaud de 159-160, 162, 175
 Gonzague, Gonzaga 201, 283
 Gottifredi, Bruto 182
 Gottifredi, Pompeo 182
 Gouvêa, André 291
 Graunt, John 250
 Grégoire XIII 201, 284-285, 287
 Grévin, Jacques 205, 228
 Grotius, Hugo 153
 Guadagni, Marino 134
 Gualterio, Sebastiano 196
 Guicciardini, Francesco 187, 239, 241
 Guillaume d'Orange 27
 Guise, Charles de 187-188, 193, 196
 Guise, Henri de 254
 Guyot, Claude 253, 263-264, 266

H

Harvey, Gabriel 250
 Hédion, Caspar 117
 Heemskerck, Maarten van 30
 Heere, Lucas d' 27
 Henri II 47, 50, 54-59, 62, 71-73, 75-76, 166, 181-182, 186, 190, 192-193, 195, 198-199, 219, 225-226, 232, 293
 Henri III 83, 156-159, 161, 167, 172, 178, 202, 220-221
 Henri IV 64, 72, 77-78, 83-86, 219, 296
 Hentzner, Paul 214
 Hermogenianus 147
 Hessus, Helius Eobanus 203
 Hogenberg, Frans 28, 30
 Holbein, Hans 116
 Homère 256
 Hondt, Jean de 119-120
 Horace 209

I

Innocent VII 125-126, 130, 134-135

Isocrate 274

J

Jean III le Pieux 291
 Jean XXIII 128, 130, 133, 136
 Jean Chrysostome (saint) 274
 Jean de Hanville 205
 Jean de Meung 98
 Jeanne d'Arc 216
 Jeanne, reine de Naples 240
 Jérôme (saint) 43, 209
 Jules III 191, 230
 Jules César 137, 147, 182-183, 205, 259
 Julien 55-56
 Justinien I^{er} 43, 145-147
 Juvénal 204
 Juvenibus, Domenico de 182

K

Keysere, Pieter de 18
 Knobelsdorf, Eustache von 203-204, 213, 215-216

L

L'Advocat, Henry de 265
 La Boétie, Étienne de 156, 208, 217
 La Chassigne, Geoffroy de 51-52, 208, 220
 La Loupe, Vincent de 52
 La Planche, Louis Régnier de *voir* Régnier de la Planche, Louis
 Lafréry, Antoine 226-228, 234-236
 Lagebaston, Jacques Benoist de 159, 173, 208, 289-290, 295-296
 Langes, Jean de 173
 Lansac, Guy de 175
 Lapeyre, Jean de 164
 Laroque, Raymond de 164
 Laski, Johannes 116
 Latini, Brunetto 32
 Le Lieur, Germain 67

Le Lieur, Roberte 66, 69
 Le Maistre, Gilles 50, 54
 Le Picart (famille) 66-67, 70
 Le Prestre, Claude 265
 Le Sueur, Jean 263
 Lecointe, Antoine 67
 Lemaître, Alexandre 167, 247, 250
 Léon X 201, 230
 Léonard de Vinci 185
 L'Estoile, Pierre de 68, 220-221
 Lescalopier, Nicolas 54
 Lestonnac, Jeanne de 173
 Lestonnac, Richard de 173
 L'Hospital, Michel de 48, 58-59, 68-69,
 193, 195-196, 261, 266, 294
 Ligorio, Pirro 195-198, 230, 235
 Lipse, Juste 211
 Lonato, Pietro Antonio 284-285, 287
 Lorenzetti, Ambrogio 41
 Lorraine, Charles, cardinal de 253-254,
 258, 262-263, 265
 Loschi, Antonio 124, 126-127
 Louis II d'Anjou 130
 Louis IX 91
 Louis XIII 73
 Louis XIV 64
 Louis d'Orléans 194
 Loynes, François de 67
 Luc (saint) 113
 Lucien de Samosate 111, 202
 Lucrèce 272
 Lupset, Thomas 141, 152
 Lurbe, Gabriel de 162, 167, 219
 Luther, Martin 116
 Lycurgue 113
M
 Machiavelli, Niccolò 33, 217, 240-241
 Macrobe 43
 Maioragio, Marc'Antonio 275

Mandelot, François de 83
 Manetti, Giannozzo 32-34
 Manuce, Alde 201
 Maramaldo, Landolfo 133
 Marcellus 231
 Marcus Fabius Calvus 230
 Marie Stuart (reine d'Écosse) 57
 Marino, Giambattista 204
 Marle, Henri de 52
 Marot, Clément 213
 Martin V (Oddone Colonna) 125-126,
 129
 Martini, Simone 41
 Massaini, Carlo 186
 Matignon, Jacques Goyon de 158-160,
 162, 166, 169-172, 218
 Matthieu, Pierre 78, 84-85
 Maximilien d'Autriche 19-20, 22
 Médicis, Catherine de *voir* Catherine de
 Médicis
 Médicis, Côme de *voir* Cosme I
 Médicis, Julien de 181-182, 184
 Melissus, Paul Schede 210
 Méréault, Jean 263-264
 Merle, Léon de 173
 Merville, sénéchal de 169-176
 Mesmes, Henri de 156
 Millanges, Simon 158, 163, 207, 292
 Minos 113
 Moneins, Tristan de 51, 293
 Montaigne, Geoffroy de 173
 Montaigne, Jean 52
 Montaigne, Michel de 155-179, 205-
 206, 211-213, 217
 Montferrand, Charles de 172
 Montluc, Blaise de 191, 206
 Montmorency, Anne de 181-182, 186-
 188, 191-195, 197
 Montmorency, François de 253, 255,
 259, 262-265

- More, Thomas 17, 68, 112, 140-143, 150-152, 202, 301
- Moreau, Jean 190
- Morelli, Giovanni di Pagolo 33-34, 39-40
- Münster, Sebastian 203
- N** _____
- Naujoks, Eberhard 243
- Niccoli, Niccolò 130
- Nogaret de La Valette, Jean-Louis de (duc d'Épernon) 83
- O** _____
- Œcolampade, Jean 117
- Olivier, François 56
- Oporinus, Johannes 209
- Ormaneto, Nicolò 277-278
- Orsini, Fulvio 209
- Orsini, Giordano 129, 134-135, 137
- Ortelius, Abraham 17
- Ovide 204-205
- P** _____
- Palmieri, Matteo 33-34, 38, 40, 42, 44-45
- Pandolfini, Filippo 33
- Panigarola, Francesco 269
- Paraclese 116
- Paradin, Guillaume 164, 219
- Paschal, Pierre de 225, 229, 232
- Pasquier, Étienne 47, 212
- Passerat, Jean 213
- Paul (saint) 109, 114, 281
- Paul III 194, 232
- Paul IV 186
- Paulin (évêque de Bordeaux) 218
- Pellegrino, Alessandro 272
- Pelletier, Thomas 221-222
- Pellican, Conrad 117
- Perrin, François 228, 231
- Pérusse d'Escars, Jacques de (sieur de Merville) *voir* Merville, sénéchal de
- Pétrarque, Francesco Petrarca 127, 129, 205
- Philippe II 25-27, 286
- Philippe IV le Bel 23, 54, 91, 216
- Philippe le Bon 20
- Pic de la Mirandole, Jean 143
- Piccolomini, Alessandro 192
- Pie II 114
- Piglio, Benedetto da 136-137
- Pirovano, Filippo 288
- Pithou, Pierre 189, 292
- Plantin, Christophe 17, 25-27
- Platina, Il 270
- Platon 111-115, 121-122, 202, 208, 258, 274
- Plaute 212
- Pogge, Le 124, 126, 128, 131, 134, 258
- Poliziano, Angiolo 33
- Polybe 53, 240
- Pontac, Jean de 173
- Porcari, Stefano 34, 42-43, 45
- Potier, Marie 173
- Prévost de Sansac, Antoine 170, 173, 206
- Prévost, Pierre 263-264
- Q** _____
- Quintilien 203, 276
- R** _____
- Rabelais, François 139-154, 183, 186, 194-196, 199, 202, 230
- Raemon, Florimond de 300
- Ram, Thomas de 174, 176
- Rangoni, Costanza 207
- Régner de La Planche, Louis 253, 256-258, 260-261, 266
- Régner, Pierre 164
- Resende, André de 203
- Reusner, Jeremias 210
- Reusner, Nikolaus von 210-211, 214
- Rhenanus, Beatus 115

Riant, Denis 54
 Riccardi, Giacomo 288
 Ritio, Ennio 276-277
 Ritsere, Willem de 21
 Romulus 52, 129
 Roussel, Gérard 140
 Rubys, Claude de 80-82
 Rutilius Namatianus, Claudius 209

S _____

Sacchetti, Franco 34, 38-40
 Saint-André, Pierre de 58, 75
 Saint-Gelais, Louis de (sieur de Lansac) 191
 Salamanca, Antonio 227
 Salisbury, Jean de 90, 94-96
 Salla, Pierre 231
 Salm, comte de 210
 Salutati, Coluccio 38, 43, 45, 128-129, 239
 Sanguin, Jean 253, 263-264
 Sannazar, Jacopo Sannazaro 213
 Sansovino, Francesco 202, 245
 Savelli, Horace 182
 Savoie, Charles-Emmanuel de (duc de Nemours) 51, 59, 83, 85
 Savoie, Louise de 63
 Savonarole, Jérôme 240
 Sbruli, Riccardo 203
 Scala, Bartolomeo 33
 Scaliger, Jules César 207-208, 210-213, 292
 Scépeaux, François de (maréchal de Vieilleville) 81
 Scève, Maurice 71, 73-76, 232
 Scheurl, Christoph 245
 Séguier, Pierre 49-50, 54, 56
 Sénèque 43, 225
 Serlio, Sebastiano 230-231
 Serristori, Averrardo 184

Simeoni, Gabriello 225, 235
 Socrate 121, 279
 Solon 113, 258
 Sonnius, Michel 232
 Speciano, Cesare 285
 Stefaneschi, Pietro 136-137
 Stigel, Johannes 210
 Stoa, Giovanni Francesco Conti 204-205, 216
 Strada, Giacomo 235
 Strazel, Jacques 215
 Strozzi, Pierre 191
 Sylvius, Jacques Dubois, dit 215

T _____

Taegio, Bartolomeo 276-277, 279-281, 283
 Termes, Pierre de 173
 Themistocles 242
 Thomas (saint) 43
 Thou, Christophe de 67, 212
 Thou, Jacques Auguste de 68, 220-221
 Timothée (saint) 114
 Tiraqueau, André 52, 195
 Tolomei, Claudio 242
 Treihes, François 164
 Trotti, Camillo 284, 287
 Turnmet, Jehan 164
 Turquam, Robert 63

U _____

Ulpian 146, 153

V _____

Vaillac, capitaine 165, 170-172
 Valier, Agostino 273, 275
 Van Buchel, Arnold 211-214, 218, 220-221
 Van der Noot, Jan 225-226
 Van der Meersch, Clays 21
 Vannozi, Bonifazio 247-249

- Varron 272
- Vatable, François 215
- Vergerio, Pietro Paolo (l'Ancien) 123, 126-127
- Verino, Ugolino 203
- Vico, Enea 228
- Vigneulles, Philippe de 231
- Villeneuve, Jean de 170, 173, 175-176
- Villiers, Pierre de 27
- Vinet, Élie 207-208, 232, 289-302
- Virey, Claude-Énoch 213
- Virgile 205
- Viroli, Maurizio 244
- Visconti, Galeazzo 276-277
- Visconti, Gaspare 288
- Vredeman De Vries, Hans 27-28
- W** _____
- Wechel, Chrétien 203, 209
- Wielant, Philips 23-24
- Z** _____
- Zabarella, Francesco 132
- Zasius, Ulrich 147
- Zwinger, Theodor 210
- Zwingli, Ulrich 109-110, 117

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Élisabeth Crouzet-Pavan, Denis Crouzet & Philippe Desan	

PREMIÈRE PARTIE CULTURES POLITIQUES, CULTURES HUMANISTES

De la politique à l'humanisme : la culture publique à Gand et à Anvers aux xv ^e et xvi ^e siècles.....	11
Marc Boone & Anne-Laure van Bruaene	
Entre humanisme et politique : la cité du lys dans les discours d'investiture de la Seigneurie florentine au Quattrocento.....	31
Ilaria Taddei	
L'imaginaire politique du parlement de Paris sous Henri II, sénat de la capitale.....	47
Marie Houllemaire	
Cité humaniste, <i>id est</i> cité absolutiste ? Paris et Guillaume Budé (26 janvier 1468- 22 août 1540), prévôt des marchands en 1522	61
Robert Descimon	
Lyon se présente à son roi : les joyeuses entrées de 1548, 1564 et 1595	71
Barbara B. Diefendorf	

DEUXIÈME PARTIE L'HUMANISTE DANS LA CITÉ

En quoi la ville est-elle un espace féminin et féministe ? Les corps politiques de Christine de Pizan	89
Daisy Delogu	
Érasme et la cité humaniste : de l'idéal platonicien à la désillusion bâloise ...	109
Marie Barral-Baron	
L'émergence de l'idéal humaniste de la <i>Roma instaurata</i> dans le contexte curial de la fin du Grand Schisme.....	123
Clémence Revest	
Sur la ville trop humaine chez Rabelais.....	139
Michael Randall	

« Messieurs de Bordeaux m'esleurent maire de leur ville » : Montaigne, administrateur humaniste.....	155
Philippe Desan	
Entre cité pacifiée et cité menacée : construction et représentations de la ville chez le cardinal Jean du Bellay.....	181
Loris Petris	
La cité humaniste : topiques urbaines et tradition hodoeporique à la fin de la Renaissance.....	201
Jean Balsamo	

TROISIÈME PARTIE CITÉS DIVISÉES, CITÉS RECONSTRUITES

	Ville ruinée, ville reconstituée.....	225
	Richard Cooper	
316	Durée, stabilité et grandeur urbaine : De la cité humaniste à la métropole moderne.....	237
	Cornel Zwierlein	
	Ville imaginaire et conflit politique dans <i>Du grand et loyal devoir, fidélité et obéissance de messieurs de Paris envers le Roy</i>	253
	Tatiana Debbagi Baranova	
	Des disputes humanistes à l'oraison silencieuse ? Les contradictions de la rhétorique élitaine à l'époque de Charles Borromée	269
	Marie Lezowski	
	Être humaniste dans une cité traumatisée et divisée : Élie Vinet à Bordeaux pendant les guerres de religion (1562-1587)	289
	Grégory Champeaud	
	Orientations bibliographiques	303
	Index	307
	Table des matières	315